



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2025**

PARA MARATHON



Table des matières

1 – Préambule

2 – Sélection nationale

2.1. Compétition de référence

2.2. Catégories concernées

2.3. Conditions de participation

2.4. Règlement de la compétition

2.5. Processus de sélection

2.5.1. La chaîne de décision

2.5.2. Nombre d'athlètes sélectionnables

2.5.3. Proposition de sélection

2.5.4. Diffusion

3 – programme d'action

3.1. stage préparatoire

3.2. Championnat du Monde à Gyor du 2 au 7 septembre 2025



1 – Préambule

La récente intégration officielle des catégories paracanoe en marathon international par l'ICF est une opportunité pour nos para athlètes français qui pourront s'engager pleinement dans la discipline. Par ailleurs, cela participera à l'évolution de la discipline au niveau national.

Le programme d'action et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

Le DTN peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

Le cas échéant, des ajustements seront fait dès que :

- le DTN sera nommé
- la lisibilité sur nos finances sera effective
- les nouvelles modalités de soutien de l'ANS seront établies
- la connaissance du niveau de performance des para athlètes

Les résultats obtenus lors du championnat du Monde de 2024, n'entreront pas en considération, vu que le paracanoe n'était pas reconnu officiellement.



2. sélection nationale

2.1. compétition de référence

Le Sélectif National de Marathon (SNM) de l'inter région EST, organisé par le club de Roanne (42) le samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 sera support de la sélection de l'équipe de France Para marathon 2025.

2.2. catégories concernées

* les classifications utilisées sont identiques à celles du sprint paracanoe

Age minimum requis : 15 ans

- KL1 / KL2 / KL3 / femmes et hommes

- VL1 / VL2 / VL3 / femmes et hommes

La catégorie Open ne sera pas concernée par le process de sélection mais devra néanmoins être validée par le manager para marathon, puisque les inscriptions nominatives sont à faire par ce dernier.

La catégorie Open inclut les 10 catégories reconnues par l'IPC qui ne rentrent pas dans catégories paralympiques :

<https://france-paralympique.fr/classification/>

2.3. conditions de participation

- être titulaire d'une licence FF
- respecter le règlement publicitaire dès le temps d'identification national
- être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK
- être éligible pour obtenir un passeport français
- avoir été classifié ou reclassifié par la FFCK (ou l'ICF) selon les nouvelles classes définies par l'ICF, approuvées par l'IPC pour la saison sportive 2025 au plus tard à l'occasion de la course de sélection 2025
- spécificité des para athlètes ultra marin. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets ultra marins et sera facilitatrice eu égard aux contraintes de déplacement. Des adaptations seront envisageables, dès lors qu'elles seront formulées avant la sélection de Roanne, et non *a posteriori*.

Accompagnement : Tout para athlète qui participe aux épreuves de sélection doit être accompagné pour le bon déroulement des épreuves et de son accès à l'eau.

Capacités minimales attendues pour participer :

- Être capable de s'aligner sur la ligne de départ
- Maîtriser sa navigation en fonction des conditions

Le port du **gilet de sauvetage** peut être rendu obligatoire par le comité de course comme le prévoit le règlement, il faut donc prévoir de venir avec au cas où. Indépendamment dudit règlement, le port du gilet est laissé à la libre appréciation des athlètes, des coachs, en fonction des aptitudes et des conditions de navigation du moment.

2.4. règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois, et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international, avec notamment la suppression du stop and go inscrit dans le règlement national.



2.5. processus de sélection

2.5.1. La chaîne de décision pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

- Proposition de sélection faite par le manager para marathon au DTN
- Décision définitive de sélection prise par le DTN, ou son représentant

2.5.2. Nombre d'athlètes sélectionnable :

Sous couvert des performances sportives ainsi que des capacités financières de la FFCK, le nombre d'athlètes identifiables est au maximum de 2 par catégorie (cf quota ICF)

2.5.3. Proposition de sélection pour le championnat du Monde :

La proposition de sélection de l'équipe de France pour le championnat du Monde de Para Marathon 2025 sera établie à partir de l'analyse des performances des athlètes :

- De la compétition de sélection de Roanne
- Des propositions du manager de l'équipe de France para marathon

2.5.4. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés :

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la FFCK.

La diffusion de la liste nominative pour le championnat du monde aura lieu au plus tard début mai 2025 sur le site Internet.

3. Programme d'action

3.1. regroupement national

En fonction du budget disponible et des ressources humaines, un regroupement pourra être prévu.

3.2. championnat du Monde à Gyor du 2 au 7 septembre 2025

Classification le 3 sept.

Epreuves catégories para marathon du 4 au 7 sept.

Départ et retour à affiner

Une prise en charge financière par la FFCK et une éventuelle contribution individuelle seront étudiées, une fois le budget prévisionnel connu.